Rampants, Volants - Effet répulsif - Actif d'origine végétale – PAE 1 L - BARBIOREP1000 - 3167770217445

Référence : FDS_999_N
Version: 2020-01

Edition révisée n°1
Date de révision: 03/09/2020
Remplace la version du : 26/08/2020

RUBRIQUE 1. Identification de la substance/ du mélange et de la société/ l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : Rampants, Volants - Effet répulsif - Actif d'origine végétale – PAE 1 L - BARBIOREP1000 - 31

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Insectes Rampants, Volants - Répulsif - Actif d'origine végétale

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : COMPO France SAS
Zone Industrielle
25220 ROCHE-LEZ-BEAUPRE

Téléphone : 03 81 40 25 25
Adresse e-mail : info@compo.fr

1.4 Numéro d'appel d'urgence

APPEL D'URGENCE ORFILA (INRS) : 01 45 42 59 59

RUBRIQUE 2. Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange Règlement CLP – N°1272/2008

Le produit n'est pas classé dangereux selon le règlement (CE) N ° 1272/2008.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage Règlement CLP – N°1272/2008

Conseils de prudence (CLP) : P101 - En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
P102 - Tenir hors de portée des enfants.
P103 - Lire attentivement et bien respecter toutes les instruction.
P234 - Conserver uniquement dans l'emballage d'origine.
P270 - Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
P273 - Eviter le rejet dans l'environnement.
P301+P310 - EN CAS D'INGESTION: appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
P401 - Stocker à l'écart des aliments et boissons y compris ceux des animaux.
P501 - Éliminer le contenu/récipient dans une dechetterie ou par un organisme agréé..

Phrases EUH : EUH208 – Contient GERANIOL, CITRONELLAL. Peut produire une réaction allergique.

Phrases supplémentaires : Utiliser les biocides avec précaution et au besoin une protection adaptée.
Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux.
Ne pas utiliser pour un autre usage que celui pour lequel le produit est destiné.

Quick-FDS [19266-65984-24241-010821] - 2020-09-29 - 18:19:45

Quick-FDS [21517-11147-06004-010003] - 2026-11-28 - 03:05:27

2.3 Autres dangers

Peut provoquer une légère irritation au contact de la peau et des yeux.

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 3. Composition/ informations sur les composants

3.2 Mélanges

Concentration en matière active Biocide TP 19 : Géraniol CAS 106-24-1 : 0.1% m/m

Composants dangereux

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE No.-INDEX Numéro d'enregistrement	Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)	Concentration
CITRONELLAL	(N° CAS) 106-23-0 (N°CE) 203-376-6	Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2, H319 Skin Sens. 1, H317 Aquatic Chronic 2, H411	0,1 – 0,16 %
Géraniol	(N° CAS) 106-24-1 (N°CE) 203-377-1	Skin Irrit. 2, H315 Eye Dam.1, H318 Skin Sens.1, H317	0.1 %

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

RUBRIQUE 4. Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Ne jamais administrer quelque chose par la bouche à une personne inconsciente. En cas de malaise, consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

Inhalation :
Permettre au sujet de respirer l'air frais. Mettre la victime au repos.

Peau :
Oter les vêtements touchés et laver les parties exposées de la peau au moyen d'un savon doux et d'eau, puis rincer à l'eau chaude. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : consulter un médecin.

Yeux:
Rincer immédiatement et abondamment à l'eau. Consulter un médecin si la douleur ou la rougeur persistent.

Ingestion:

Rincer la bouche. NE PAS faire vomir. Consulter d'urgence un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes / effets : Non considéré comme dangereux dans des conditions normales d'utilisation.

Inhalation : Peut provoquer une allergie cutanée.

Peau : Peut provoquer une allergie cutanée.

Yeux : Le contact direct avec les yeux est probablement irritant.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'informations complémentaires disponibles.

RUBRIQUE 5. Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés :

Mousse, poudre sèche, Dioxyde de carbone, eau pulvérisée, sable.

Moyens d'extinction inappropriés :

Ne pas utiliser un fort courant d'eau.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers d'incendie : Ininflammable.

Danger d'explosion : Aucun danger d'explosion direct. Aucun renseignement disponible concernant le danger d'explosion indirect.

5.3 Conseils aux pompiers

Instructions de lutte contre l'incendie : Refroidir les conteneurs exposés par pulvérisation ou brouillard d'eau. Soyez prudent lors du combat de tout incendie de produits chimiques. Eviter que les eaux usées de lutte contre l'incendie contaminent l'environnement.

Protection en cas d'incendie : Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, compris une protection respiratoire.

RUBRIQUE 6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales : Obturer la fuite si cela peut se faire sans danger.

Pour les non-secouristes
Procédures d'urgence : Eloigner le personnel superflu.

Pour les secouristes
Equipement de protection : Fournir une protection adéquate aux équipes de nettoyage.
Aérer la zone.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Eviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables. Avertir les autorités si le liquide pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention : Endiguer le liquide répandu.

Procédés de nettoyage : Absorber le produit répandu aussi vite que possible au moyen de solides inertes tels que l'argile ou la terre de diatomées. Recueillir le produit répandu. Stocker à l'écart des autres matières.

Autres informations : Eliminer les matières imprégnées conformément aux prescriptions réglementaires en vigueur.

6.4 Référence à d'autres sections

Voir rubrique 8 « Contrôle de l'exposition / protection individuelle »

RUBRIQUE 7. Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail. Assurer une bonne ventilation de la zone de travail afin d'éviter la formation de vapeurs.

Dangers supplémentaires lors du traitement :

Non considéré comme dangereux dans des conditions normales d'utilisation.

Mesures d'hygiène :

Se laver les mains après toute manipulation.

7.2 Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage :
Conserver uniquement dans le récipient d'origine dans un endroit frais et bien ventilé.
Garder les conteneurs fermés en dehors de leur utilisation.

Produits incompatibles :
Bases fortes, Acides forts.

Matières incompatibles :
Rayons directs du soleil.

Durée de stockage maximale :
Voir DLUO sur le flacon.

Température de stockage :
Température ambiante.

Lieu de stockage :
Craint le gel – Ne pas stocker à une température inférieure à 0°C.

Prescriptions particulières concernant l'emballage : Stocker dans un récipient fermé, correctement étiqueté.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles.

RUBRIQUE 8. Contrôles de l'exposition/ protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Pas d'informations complémentaires disponibles.

8.2 Contrôles de l'exposition

Equipement de protection individuelle :

Eviter toute exposition inutile.

Protection des mains :
Se laver les mains immédiatement après manipulation du produit. Porter des gants de protection.

Protection oculaire :
Non requise dans les conditions d'emploi normales.

Protection des voies respiratoires :
Non requise dans les conditions d'emploi normales.

Autres informations :
Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

RUBRIQUE 9. Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat physique : Liquide.

Apparence : Transparent.

Couleur : Blanchâtre

Odeur : caractéristique du géraniol.

Seuil olfactif : Aucune donnée disponible.

pH : 7 ± 0.5

Vitesse d'évaporation relative (l'acétate butylique = 1) : Aucune donnée disponible.

Point de fusion : Aucune donnée disponible.

Point de congélation : Aucune donnée disponible.

Point d'ébullition : Aucune donnée disponible.

Point d'éclair : Aucune donnée disponible.

Température d'auto-inflammation : Aucune donnée disponible.

Température de décomposition : Aucune donnée disponible.

Inflammabilité (solide, gaz) : Ininflammable.

Pression de vapeur : Aucune donnée disponible.

Densité relative de vapeur à 20°C : Aucune donnée disponible.

Densité relative : 1 ± 0.02 à TA

Solubilité : Soluble dans l'eau.

Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow) : Aucune donnée disponible.

Viscosité, cinématique : Aucune donnée disponible.

Viscosité, dynamique : Aucune donnée disponible.

Propriétés explosives : Aucune donnée disponible.

Propriétés comburantes : Aucune donnée disponible.

Limites d'explosivité : Aucune donnée disponible.

9.2 Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles.

RUBRIQUE 10. Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Pas d'informations complémentaires disponibles.

10.2 Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi.

10.4 Conditions à éviter

Rayons directs du soleil. Températures extrêmes élevées ou extrêmement basses.

10.5 Matières incompatibles

Acides forts Bases fortes.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Fumée. Monoxyde de carbone. Dioxyde de carbone.

RUBRIQUE 11. Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë (orale) : Non classé

Toxicité aiguë (cutanée) : Non classé

Toxicité aiguë (inhalation) : Non classé

GERANIOL (106-24-1)
DL_{50} Orale (rat): 3600 mg / kg
DL_{50} Cutanée (lapin): > 5000 mg / kg

CORROSION CUTANÉE / IRRITATION CUTANEE
Non classé
pH : 7 ± 0.5
Indications supplémentaires : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

LESIONS OCULAIRES GRAVES / IRRITATION OCULAIRE
Non classé
pH : 7 ± 0.5
Indications supplémentaires : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

SENSIBILISATION RESPIRATOIRE OU CUTANÉE
Non classé.
Indications supplémentaires : Peut déclencher une réaction allergique.
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

MUTAGÉNICITÉ CELLULAIRE GERMALE
Non classé.
Indications supplémentaires : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

CANCÉROGÉNICITÉ
Non classé.
Indications supplémentaires : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

TOXICITÉ POUR LA REPRODUCTION
Non classé.
Indications supplémentaires : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique
Non classé.
Indications supplémentaires : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition répétée
Non classé.
Indications supplémentaires : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne

sont pas remplis.

DANGER PAR ASPIRATION
Non classé.
Indications supplémentaires : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets néfastes potentiels sur la santé humaine et symptômes possibles : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

RUBRIQUE 12. Informations écologiques

12.1 Toxicité

Dangers pour le milieu aquatique, à, court terme (aiguë) : Non classé

Dangers pour le milieu aquatique, à, court terme (chronique) : Non classé

GERANIOL (106-24-1)
CL_{50} , poisson 1 : 22 mg / L
CE_{50} , daphnie 1 : 7.75 mg / L

12.2 Persistance et dégradabilité

Non établi

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Non établi

12.4 Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles.

12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB

Pas d'informations complémentaires disponibles.

12.6 Autres effets néfastes

Eviter le rejet dans l'environnement.

RUBRIQUE 13. Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Eliminer le contenu/récipient dans une déchetterie ou par un organisme agréé.

RUBRIQUE 14. Informations relatives au transport

Règlement Transport	ADR / RID / ADNR	IMDG	IATA
14.1 Numéro ONU	Non classé au transport de Marchandises Dangereuses		
14.2 Nom d'expédition des Nations Unies	Non classé au transport de Marchandises Dangereuses		
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	Non classé au transport de Marchandises Dangereuses		
14.4 Groupe d'emballage	Non classé au transport de Marchandises Dangereuses		
14.5 Dangers pour l'environnement	Aucun	Non polluant marin	Aucun
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Aucune précaution particulière (produit non classé au transport).		
14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC	Non concerné		

RUBRIQUE 15. Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Ne contient pas de substance soumise à restrictions selon l'annexe XVII de REACH
Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH
Ne contient aucune substance listée à l'annexe XIV de REACH
Ne contient aucune substance soumise au REGLEMENT (UE) N° 649/2012 DU PARLEMENT EUROPEEN ET DU CONSEIL du 4 juillet 2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux
Ne contient aucune substance soumise au règlement (UE) n°2019/1021 du Parlement européen et du Conseil du 20 juin 2019 concernant les polluants organiques persistants

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation chimique n'a été effectuée

RUBRIQUE 16. Autres informations

Révisions : Modification sur la parte composition et étiquetage.

Source des données : REGLEMENT (CE) N° 1272/2008 DU PARLEMENT EUROPEEN ET DU CONSEIL du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et abrogeant les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et modifiant le règlement (CE) n° 1907/2006

Texte intégral des phrases H et EUH:

Aquatic Chronic 2 Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, catégorie 2
Eye Dam. 1 Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 1
Eye Irrit. 2 Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 2
Skin Irrit. 2 Corrosif/irritant pour la peau, catégorie 2
Skin Sens. 1 Sensibilisation cutanée, catégorie 1
H226 Liquide et vapeurs inflammables.
H315 Provoque une irritation cutanée.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H318 Provoque de graves lésions des yeux.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
EUH208 Contient GERANIOL, CITRONELLAL. Peut produire une réaction allergique.

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit.